

Liste des pays, territoires et zones¹

Prescriptions vaccinales et recommandations aux voyageurs internationaux, y compris pour la fièvre jaune et le paludisme

Introduction

Les informations données pour chaque pays comprennent les prescriptions officielles de celui-ci et les recommandations de l'OMS aux voyageurs concernant la vaccination contre la fièvre jaune² et la prévention du paludisme. Une brève description du risque de paludisme est également fournie par l'OMS, s'il y a lieu. Les prescriptions officielles des pays pour les autres maladies sont également mentionnées, le cas échéant.^{3,4}

Cette liste a été établie après consultation des États Parties et avec le concours des unités techniques du Siège et des bureaux régionaux de l'OMS. Les États sont consultés tous les ans pour confirmer ou mettre à jour les conditions qu'ils exigent des voyageurs internationaux. Par ailleurs, la carte du risque de fièvre jaune pour les voyageurs internationaux et les recommandations de l'OMS sont soumises pour examen au groupe consultatif scientifique et technique chargé de la cartographie du risque amaril (GRYPF).⁵

Les conditions exigées par les pays peuvent changer à tout moment. Les voyageurs doivent s'enquérir auprès du consulat ou de l'ambassade du pays où ils comptent se rendre des conditions exigées par ce pays. On trouvera les toutes dernières informations communiquées à l'OMS par les pays sur le site Web Voyages internationaux et santé.⁶

Fièvre jaune

Vaccination

La vaccination anti-amarile est pratiquée dans un double but :

1. Pour éviter la propagation internationale de la maladie

Les pays se protègent contre le risque d'importation ou de propagation ultérieure du virus de la fièvre jaune en imposant aux voyageurs des conditions d'entrée en matière de vaccination anti-amarile. Les pays qui exigent une preuve de vaccination sont ceux où la maladie peut sévir ou non et où le moustique vecteur et les primates non humains hôtes potentiels du virus de la fièvre jaune sont présents. Toute importation du virus dans ces pays par des voyageurs contaminés peut entraîner à la fois sa propagation et son installation et un risque d'infection permanent pour la population humaine. Une preuve de vaccination est souvent exigée des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, parfois même des voyageurs qui n'ont fait qu'y transiter.

Lors d'une réunion organisée en 2010, des experts de la fièvre jaune ont estimé que si les voyageurs restent moins de 12 heures en transit dans un aéroport dans une zone exposée au risque de fièvre jaune, celui-ci est quasi-nul et que, par conséquent, une preuve de vaccination n'est pas indispensable. Cet avis a été communiqué aux États Membres de l'OMS, mais il est recommandé aux voyageurs de s'enquérir des conditions exigées par chaque pays en contactant l'ambassade du ou des pays où ils comptent se rendre. Il est à noter que certains pays exigent une preuve de vaccination de tous les voyageurs.

Les pays qui exigent la vaccination anti-amarile pour entrer sur leur territoire imposent cette condition en vertu du Règlement sanitaire international (RSI). Actuellement, la fièvre jaune est la seule maladie pour laquelle une preuve de vaccination peut être exigée comme condition d'entrée dans un pays en vertu de l'annexe 7 du RSI. Un changement important est survenu lorsque l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2014 une version révisée de l'annexe 7 qui prolonge à vie la validité du certificat de vaccination anti-amarile, qui n'était valable que 10 ans jusque-là. Cette disposition est entrée en vigueur le 11 juillet 2016.

Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination anti-amarile ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la fièvre jaune.

2. Pour protéger les voyageurs qui risquent d'être exposés à l'infection amarile.

Le risque de transmission de la fièvre jaune dans un pays dépend de la présence du virus chez l'homme, les moustiques ou les animaux. Comme la fièvre jaune est souvent fatale pour les personnes qui n'ont pas été vaccinées, la vaccination est recommandée à tous les voyageurs (à quelques exceptions près, comme indiqué au chapitre 6) qui se rendent dans des zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. On trouvera à l'annexe 1 de *Voyages internationaux et santé* une liste récapitulative des pays où il y a, dans l'ensemble ou dans certaines

¹ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

² L'OMS publie ces prescriptions à titre d'information seulement ; la présente publication ne constitue pas une approbation desdites prescriptions ni une confirmation qu'elles sont conformes aux dispositions du Règlement sanitaire international (2005).

³ La vaccination exigée des enfants de plus de 6 mois par certains pays est contraire aux conseils de l'OMS (chapitre 6). Les voyageurs doivent toutefois savoir qu'elle conditionne l'entrée dans les pays concernés.

⁴ Les États sont consultés tous les ans pour confirmer ou mettre à jour les conditions qu'ils exigent des voyageurs internationaux. Quand elle est connue, la date de la dernière actualisation ou confirmation est indiquée entre parenthèses dans la liste des pays. L'absence de date signifie que la dernière actualisation ou confirmation est antérieure à 2013.

⁵ Pour de plus amples informations, voir le site Web de l'OMS : <http://www.who.int/ith/yellow-fever-risk-mapping/en/>.

⁶ Site Web de l'OMS Voyages internationaux et santé, voir la section Updates for travellers, <http://www.who.int/ith/en/>.

parties de leur territoire, un risque de transmission de la fièvre jaune tel qu'il est défini par l'OMS, ainsi qu'une liste des pays qui exigent une preuve de vaccination anti-amarilic comme condition d'entrée.

L'OMS détermine les zones où « il y a un risque de transmission de la fièvre jaune » d'après les cas de fièvre jaune diagnostiqués chez l'homme et/ou l'animal, les résultats des enquêtes sérologiques et la présence de vecteurs et de réservoirs animaux. Créé en 2015, le groupe consultatif scientifique et technique chargé de la cartographie du risque amaril (GRYP) a pour mission de tenir une cartographie actualisée de ce risque et de donner des indications concernant la vaccination anti-amarilic des voyageurs, afin de faciliter les voyages internationaux.⁷

La décision de vacciner ou non les voyageurs contre la fièvre jaune doit être prise en fonction de plusieurs facteurs, notamment du risque de fièvre jaune associé au voyage, des conditions exigées par les pays et du risque de manifestations indésirables graves après la vaccination anti-amarilic (chapitre 6).

Le tableau ci-dessous récapitule les recommandations révisées de l'OMS concernant la vaccination anti-amarilic pour les voyageurs.

Recommandations de l'OMS concernant la vaccination anti-amarilic pour les voyageurs

Vaccination anti-amarilic – catégories	Justification
Recommandée	La vaccination anti-amarilic est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus dans les zones où la transmission persistante et périodique du virus amarilic est attestée.
Généralement non recommandée	La vaccination anti-amarilic n'est généralement pas recommandée dans les zones où l'exposition au virus est peu probable (aucun cas humain de fièvre jaune signalé et éléments indiquant des taux faibles de transmission par le passé). La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés aux piqûres de moustiques ou ne peuvent pas les éviter. Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amarilic, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire et des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (âge, état immunitaire).

Poliomyélite

Le 5 mai 2014, le Directeur général de l'OMS a déclaré que la propagation internationale du poliovirus sauvage constituait une urgence de santé publique de portée internationale aux termes du RSI, et émis des recommandations temporaires pour réduire la propagation internationale du poliovirus sauvage. Les recommandations applicables aux voyageurs internationaux en provenance de pays touchés sont les suivantes :

1. Pour les États d'où le poliovirus sauvage (PVS) ou le poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale (PVDVc) est actuellement exporté :

- Toutes les personnes résidant ou effectuant un séjour de longue durée sur leur territoire (de 4 semaines ou plus), indifféremment de l'âge, reçoivent une dose de vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) dans un délai de 4 semaines à 12 mois avant un voyage international.
- Les voyageurs internationaux qui entreprennent un voyage urgent (dans un délai inférieur à 4 semaines) et qui n'ont pas été vaccinés à l'aide du VPO ou du VPI au cours des 4 semaines ou des 12 mois précédents, reçoivent au moins une dose avant leur départ, car celle-ci aura tout de même un effet bénéfique, en particulier pour les personnes qui voyagent souvent.
- Les voyageurs se voient remettre un certificat international de vaccination ou de prophylaxie sous la forme indiquée à l'annexe 6 du RSI, sur lequel la vaccination antipoliomyélitique sera consignée et qui servira de preuve de vaccination.
- Au point de départ, des restrictions aux voyages internationaux s'appliquent pour les résidents qui ne possèdent pas de documents attestant qu'ils sont correctement vaccinés contre la poliomyélite. Cela vaut pour les voyageurs internationaux à tous les points de départ et quel que soit le moyen de transport (par exemple routier, aérien, maritime).

2. Pour les États touchés par le PVS ou le PVDVc, mais d'où il n'est pas exporté actuellement :

- Les résidents et les visiteurs de longue durée reçoivent une dose de VPO ou de VPI au cours des 4 semaines ou des 12 mois qui précèdent le voyage international ou, pour ceux qui entreprennent un voyage urgent (dans un délai inférieur à 4 semaines), reçoivent au moins une dose avant leur départ.
- Les voyageurs ainsi vaccinés ont accès à un document adéquat pour consigner leur vaccination contre la poliomyélite.

Des informations actualisées sur les pays d'endémie et les pays touchés, que la maladie en soit exportée ou non, et les pays vulnérables sont disponibles sur le site Web de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.⁸

Certains pays exempts de poliomyélite exigent eux aussi une preuve de vaccination antipoliomyélitique comme condition d'obtention d'un visa ou condition d'entrée sur leur territoire. Les voyageurs doivent s'enquérir auprès du consulat du pays où ils comptent se rendre des conditions exigées par ce pays.

Paludisme

Des informations générales sur le paludisme et sa répartition géographique ainsi que des précisions sur les mesures préventives sont données au chapitre 7. Les mesures de protection contre les piqûres de moustiques sont décrites au chapitre 3. On trouvera dans la présente section

⁷ Pour de plus amples informations, voir le site Web de l'OMS <http://www.who.int/ith/yellow-fever-risk-mapping/en/>.

⁸ Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Page Web « Where we work ». Voir <http://www.polioeradication.org/where-we-work/>.

des informations détaillées pour chaque pays et, pour tous les pays où il existe des zones impaludées, des indications épidémiologiques (distribution géographique et saisonnière, altitude, espèce prédominante, résistance), ainsi que les types de prévention recommandés. Les types de prévention recommandés pour chaque pays sont déterminés d'après les facteurs suivants : le risque de contracter le paludisme, les espèces de parasite rencontrées dans la zone, l'importance et l'étendue de la pharmacorésistance signalée dans le pays, et le risque éventuel d'effets secondaires graves résultant de l'utilisation des différents médicaments à titre prophylactique. Dans les endroits où sévit le paludisme à *Plasmodium falciparum* et à *P. vivax*, la prévention du paludisme à *P. falciparum* est prioritaire. Sauf si le risque de paludisme est dû « exclusivement » à une espèce en particulier (*P. falciparum* ou *P. vivax*), les voyageurs peuvent être exposés à n'importe quelle espèce du parasite, y compris à des infections mixtes. La résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine est aujourd'hui presque universelle et ne fait plus l'objet d'une mention spéciale dans la liste par pays figurant ci-dessous. Ces deux médicaments ne jouent actuellement aucun rôle dans la prévention ou le traitement du paludisme à falciparum chez le voyageur.

Les lettres A, B, C et D désignent le type de prévention d'après le tableau ci-dessous.

Risque de paludisme et type(s) de prévention

	Risque de paludisme	Type de prévention
Type A	Risque très limité de transmission du paludisme	Prévention des piqûres de moustiques seulement
Type B	Risque de paludisme à <i>P. vivax</i> seulement	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par la chloroquine ^a
Type C	Risque de paludisme à <i>P. falciparum</i> , et résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : atovaquone-proguanil, ou doxycycline ou méfloquine (choisir le médicament en fonction des effets secondaires signalés et des contre-indications) ^a
Type D	Risque de paludisme à <i>P. falciparum</i> , conjugué à une polypharmacorésistance signalée	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : atovaquone-proguanil, ou doxycycline ou méfloquine (choisir le médicament en fonction du type de pharmacorésistance signalée, des effets secondaires et des contre-indications) ^{a,b}

^a Les personnes qui se rendent dans des zones rurales où le risque d'infection palustre est faible peuvent associer un traitement de réserve d'urgence à la prévention des piqûres de moustiques.

^b Dans certaines zones où sévit un paludisme polypharmacorésistant, la chimioprophylaxie par la méfloquine n'est plus recommandée. Il s'agit du Cambodge, du sud-est du Myanmar et de la Thaïlande.

Autres maladies

On trouvera sur le site de l'OMS Voyages internationaux et santé des informations sur les principales maladies infectieuses qui menacent les voyageurs, sur leur répartition géographique et les précautions qui s'imposent, ainsi que des renseignements sur les maladies à prévention vaccinale.^{9,10}

⁹ Voyages internationaux et santé, page Web sur les maladies infectieuses pouvant présenter un risque pour les voyageurs, http://www.who.int/ith/other_health_risks/infectious_diseases/en/.

¹⁰ Site Web de l'OMS Voyages internationaux et santé, Maladies évitables par la vaccination et vaccins, http://www.who.int/ITH_chapter_6.pdf?ua=1.

Liste des pays, territoires et zones¹¹ au 16 février 2017

Prescriptions vaccinales et recommandations aux voyageurs internationaux concernant la fièvre jaune et le paludisme

AÇORES voir PORTUGAL

AFGHANISTAN

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe de mai à fin novembre au-dessous de 2000 m.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

AFRIQUE DU SUD

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones de basse altitude de la province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), de la province de Limpopo et du nord-est du KwaZulu-Natal. Le risque est le plus grand d'octobre à fin mai.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ALBANIE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ALGÉRIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme est limité. De petits foyers de transmission locale (*P. vivax*) ont été signalés dans les 6 wilayas du sud et du sud-est (Adrar, El Oued, Ghardaïa, Illizi, Ouargla, Tamanrasset), avec 59 cas de transmission locale de *P. falciparum* et de *P. vivax* signalés en 2012 dans les zones de migration à travers le Sahara.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : aucune

ALLEMAGNE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ANDORRE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ANGOLA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

ANGUILLA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

¹¹ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

ARABIE SAOUDITE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Le pays est en phase de préélimination du paludisme. La transmission locale du paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – n'est signalée que dans des villages situés le long de la frontière avec le Yémen (sauf dans les zones de haute altitude de la province d'Asir) et principalement de septembre à janvier. Le taux d'infection est tombé au-dessous de 0,3 cas/100 000 habitants. Il n'y a aucun risque à La Mecque et à Médine.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Tous les voyageurs à l'arrivée se rendant dans les lieux de pèlerinage du Hadj et de l'Umrah doivent présenter un certificat valable de vaccination par le vaccin antiméningococcique quadrivalent (ACYW-135), établi plus de 10 jours et moins de 3 ans avant leur arrivée en Arabie saoudite. Tous les voyageurs qui se rendent en Arabie saoudite depuis des pays d'endémie de la poliomyélite doivent avoir la preuve qu'une vaccination antipoliomyélitique leur a été administrée au moins 4 semaines avant le départ. À l'arrivée en Arabie saoudite, une dose de VPO sera également administrée à la frontière indépendamment de l'âge et du statut vaccinal.

ARGENTINE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui.

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces de Corrientes et de Misiones.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans la province de Formosa et dans les zones désignées des provinces de Chaco, Jujuy et Salta.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces et aux zones qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est très faible et limité aux départements d'Oran et de San Martin dans la province de Salta dans le nord du pays et, dans une moindre mesure, aux provinces de Corrientes et de Misiones. Il n'y a aucun risque dans les autres régions du pays. Aucun cas local n'a été signalé depuis 2011 dans aucune région du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

ARMÉNIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ASCENSION, ÎLE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

AUSTRALIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception des îles Galapagos en Équateur, de l'île de Tobago et seulement dans la province de Misiones en Argentine) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec les mêmes exceptions).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

AUTRICHE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

AZERBAÏDJAN

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est limité de juin à fin octobre dans les plaines, principalement dans la zone située entre les rivières Araxe et Koura. Il n'y a pas de risque de transmission du paludisme à Bakou (la capitale). Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé en 2013.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

BAHAMAS

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BAHREÏN

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Preuve de vaccination antipoliomyélitique pour tous les voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite.

BANGLADESH

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme existe toute l'année, mais la transmission n'a lieu que dans des zones rurales, soit 13 des 64 districts. Le risque est élevé dans les districts de Chittagong Hill Tract (Bandarban, Khagrachari et Rangamati), de Chittagong et de Cox Bazaar. Il existe un faible risque dans les districts de Hobigonj, Kurigram, Moulvibazar, Mymensingh, Netrakona, Sherpur, Sunamgonj et Sylhet. Dans tout le reste du pays, y compris Dhaka, il n'y a aucun risque de paludisme.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

BARBADE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (sauf le Guyana et l'île de Trinidad).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BÉLARUS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BELGIQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BELIZE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe dans certaines zones du district de Stan Creek et il est négligeable ailleurs.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Preuve de vaccination antipoliomyélitique pour tous les voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite ainsi que pour les Béliziens ou les personnes vivant au Belize qui se rendent dans des pays où des cas de poliomyélite ont été confirmés.

BÉNIN

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

BERMUDES

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BHOUTAN

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans la zone sud qui englobe 7 districts : Chukha, Dagana, Pemagatshel, Samdrup Jongkhar, Samtse, Sarpang et Zhemgang. Il n'y a pas de risque de transmission dans les 4 districts suivants : Bumthang, Gasa, Paro et Thimphu. On constate une transmission saisonnière pendant les mois pluvieux d'été dans des foyers situés dans le reste du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque et pendant la saison à risque : C

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : l'ensemble des départements de Beni, Pando et Santa Cruz, et les zones désignées des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz et Tarija.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à des zones situées à plus de 2300 m d'altitude et aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de La Paz et Sucre.

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (94 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2500 m. Le paludisme à *P. falciparum* est présent à Santa Cruz et dans les départements septentrionaux de Beni et Pando, surtout dans les localités de Guayaramerín et Riberalta.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B ; à Beni, Pando et Santa Cruz : C

BONAIRE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Cette condition ne s'applique qu'aux voyageurs à destination de Bonaire, Saba ou Saint-Eustache.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BOTSWANA

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à mai/juin dans les zones septentrionales du pays : districts/sous-districts de Bobirwa, Boteti, Chobe, Ngamiland, Okavango, Tutume.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

BRÉSIL

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de l'Angola et de la République démocratique du Congo.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les États d'Acre, Amapá, Amazonas, Distrito Federal (y compris la capitale, Brasília), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima et Tocantins, et dans les zones désignées des États suivants : Bahia, Paraná, Piauí, Rio Grande do Sul, Santa Catarina et São Paulo. La vaccination est également recommandée aux voyageurs se rendant aux chutes d'Iguaçu. Au 31 janvier 2017, les autres zones pour lesquelles la vaccination anti-amarielle est recommandée aux voyageurs internationaux étaient les suivantes :

État de Bahia : extension des zones où il y a un risque de fièvre jaune, qui englobent les municipalités suivantes dans le sud et le sud-ouest de l'État : Alcobasa ; Belmonte ; Canavieiras ; Caravelas ; Ilheus ; Itacaré ; Mucuri ; Nova Visosa ; Porto Seguro ; Prado ; Santa Cruz Cabrália ; Una ; Urusuca ; Almadina ; Anage ; Arataca ; Barra do Chosa ; Barro Preto ; Belo Campo ; Buerarema ; Caatiba ; Camaçan ; Candido Sales ; Coaraci ; CondeUba ; Cordeiros ; Encruzilhada ; Eunapolis ; Firmino Alves ; Floresta Azul ; Guaratinga ; Ibicarai ; Ibicui ; Ibirapua ; Itabela ; Itabuna ; Itagimirim ; Itaju do Colonia ; Itajuípe ; Itamaraju ; Itambe ; Itanhem ; Itape ; Itapebi ; Itapetinga ; Itapitanga ; Itarantim ; Itororo ; Jucurusu ; Jussari ; Lajedao ; Macarani ; Maiquinique ; Mascote ; Medeiros Neto ; Nova Canaa ; Pau Brasil ; Piripa ; Planalto ; Posoes ; Potiragua ; Ribeirao do Largo ; Santa Cruz da Vitoria ; Santa Luzia ; São Jose da Vitoria ; Teixeira de Freitas ; Tremedal ; Vereda ; Vitoria da Conquista.

État d'Espírito Santo : risque de transmission de la fièvre jaune sauf dans la zone urbaine de Vitoria.

État de Rio de Janeiro : risque de transmission de la fièvre jaune dans des municipalités du nord situées à la frontière avec les États de Minas Gerais et Espírito Santo : Bom Jesus do Itabapoana ; Cambuci ; Cardoso Moreira ; Italva ; Itaperuna ; Laje do Muriaé ; Miracema ; Natividade ; Porciuncula ; Santo Antonio de Padua ; São Fidelis ; São Jose de Uba ; Varre-Sai ; Campos dos Goytacazes ; São Francisco de Itabapoana ; São João da Barra.

La détermination de ces zones élargies où l'on considère qu'il y a un risque de fièvre jaune est préliminaire. Les informations seront régulièrement mises à jour.¹²

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de Fortaleza, Recife, Rio de Janeiro, Salvador et São Paulo.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme à *P. vivax* (84 %), à *P. falciparum* (15 %) et d'infections mixtes (1 %) existe dans la plupart des zones forestières au-dessous de 900 m dans les neuf États de la région amazonienne (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão (partie occidentale), Mato Grosso (partie septentrionale), Pará (sauf la ville de Belém), Rondônia, Roraima et Tocantins (partie occidentale)). L'intensité de la transmission varie d'une municipalité à l'autre, mais elle est plus élevée dans la jungle, notamment dans les zones de production minière et de colonisation rurale, dans les régions autochtones ainsi que dans certaines zones urbaines situées à la périphérie de Cruzeiro do Sul, Manaus et Pôrto Velho. Le paludisme sévit aussi à la périphérie de grandes villes comme Boa Vista, Macapá, Marabá, Rio Branco et Santarém. Dans les États situés hors de la région administrative d'Amazonas, le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul, mais il y a un risque résiduel de transmission de *P. vivax* dans les zones forestières atlantiques des États de São Paulo, Minas Gerais, Rio de Janeiro et Espírito Santo. Pour de plus amples informations sur la situation épidémiologique du paludisme au Brésil, consulter www.saude.gov.br/malaria.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : dans les zones à *P. vivax* : B ; dans les zones à *P. falciparum* : C

¹² Site Web de l'OMS Voyages internationaux et santé, Temporary yellow fever vaccination recommendations for international travellers related to current situation Brazil (31 January 2017) <http://www.who.int/ith/updates/20170131/en/> ; voir la section « latest updates » sur <http://www.who.int/ith/en/>.

BRUNÉI DARUSSALAM

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée par l'OMS : A

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays touchés par la poliomyélite (pays d'où la poliomyélite est exportée).

BULGARIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BURKINA FASO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

BURUNDI

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CABO VERDE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Un risque limité de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe d'août à fin novembre dans l'île de Santiago et l'île de Boa Vista.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

CAÏMANES, ÎLES

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CAMBODGE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe tout au long de l'année dans les zones rurales forestières. Il est inexistant à Phnom-Penh et aux alentours de Tonle Sap (Siem Reap) et négligeable dans la zone touristique autour d'Angkor Wat. La résistance de *P. falciparum* à l'artésunate, à la méfloquine, à la luméfántrine et à la pipéraquline a été signalée dans l'ouest du Cambodge et gagne le centre du pays. La résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée dans l'est du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : D

CAMEROUN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CANADA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CANARIES, ÎLES voir ESPAGNE

CHILI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CHINE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Cette condition ne s'applique pas aux voyageurs dont l'itinéraire se limite à la région administrative spéciale (SAR) de Hong Kong et à la SAR de Macao.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Actuellement, les cas de paludisme importés de l'étranger représentent plus de 98 % des cas signalés en Chine. Une transmission limitée du paludisme existe encore dans la province du Yunnan, à la frontière avec le Myanmar, et dans quelques très rares régions du Tibet. Des cas autochtones de paludisme à *P. falciparum* ont été signalés, uniquement dans la province du Yunnan, et aucun cas résistant aux médicaments dérivés de l'artémisinine n'a encore été décelé.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A pour les zones non frontalières du Yunnan ; D pour les zones frontalières du Yunnan

CHRISTMAS, ÎLE (océan Indien)

Fièvre jaune (avant 2013)

Mêmes conditions que pour l'Australie.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CHYPRE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

COLOMBIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les villes de Barranquilla, Cali, Cartagena et Medellín.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, au département de San Andrés y Providencia et à la capitale, Bogota.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme est élevé dans certaines municipalités des départements d'Antioquia (Apartadó, Turbo, Neococli, San Juan de Urabá, Arboletes, Cáceres, El Bagre, Tarazá, Zaragoza, Segovia Nechi, Cauca, Remedios et Mutatá), Bolivar (San Pablo, Tiquisio, Talaigua Nuevo, Cantagallo y Norosí), Cauca (Guapi, Timbiquí et López de Micay), Chocó (toutes les municipalités), Córdoba (Tierralta, Puerto Libertador, Valencia et Monteliebano) et Nariño (Tumaco, Barbacoas, Roberto Payan, Mosquera, El Charco, Magui Payan, Santinga, Pizarro, Santa Bárbara de Iscuandé). Il existe un risque plus faible dans certaines municipalités des départements d'Amazonas, Caqueta, Guaviare, Guainia, Meta, Putumayo, Vaupes et Vichada. On signale des souches de *P. falciparum* résistantes à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine.

Prévention recommandée par l'OMS dans toutes les zones à risque : C

COMORES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CONGO

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

COOK, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE VOIR RÉPUBLIQUE DE CORÉE

CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE voir RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

COSTA RICA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec, en outre, l'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, la Tanzanie et la Zambie en Afrique ; et à l'exception de l'Argentine, du Guyana, du Panama, du Paraguay et du Suriname dans les Amériques).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Historiquement, risque de paludisme dû presque exclusivement à *P. vivax*. Le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul dans le pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

CÔTE D'IVOIRE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CROATIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CUBA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CURAÇAO

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

DANEMARK

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

DJIBOUTI

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

DOMINIQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉGYPTE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec, en outre, l'Érythrée, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie et la Zambie) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec les mêmes ajouts). En l'absence de certificat de vaccination, la personne sera placée en quarantaine pendant un maximum de 6 jours suivant le départ d'une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* peut exister de juin à fin octobre dans le gouvernorat du Fayoum (aucun cas autochtone signalé depuis 1998).

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2016)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée indépendamment de l'âge et du statut vaccinal. La preuve qu'une dose de vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) a été administrée au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ est exigée des voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite (Afghanistan, Pakistan) pour faire une demande de visa d'entrée.

EL SALVADOR

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un très faible risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe dans les zones rurales accueillant des immigrants en provenance de pays d'Amérique centrale. Des cas sporadiques de paludisme à *P. vivax* sont signalés dans certaines parties du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

ÉMIRATS ARABES UNIS

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉQUATEUR

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios et Zamora-Chinchipec.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces suivantes à l'ouest des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Esmeraldas, Guayas, Los Rios, Santa Helena, Santo Domingo de los Tsachilas, et dans les zones désignées de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha et Tungurahua.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, aux villes de Guayaquil et Quito et aux îles Galápagos.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – à *P. vivax* (67 %) et à *P. falciparum* (33 %) – existe toute l'année au-dessous de 1500 m, le risque étant modéré dans les provinces côtières. Le risque est faible à Quito et dans les provinces qui font partie de la région interandine ou de la Sierra. Le risque de paludisme à *P. vivax* existe dans certaines provinces du pays, principalement dans la région de l'Amazone, surtout dans les provinces de Morona-Santiago, Pastaza, Orellana et Sucumbios. Le risque de paludisme à *P. falciparum* existe dans certaines provinces du pays, principalement sur la côte, surtout dans la province d'Esmeraldas, et dans la région de l'Amazone, surtout dans les provinces de Pastaza et Morona-Santiago.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ÉRYTHRÉE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les États suivants : Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel et Semenawi Keih Bahri.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones, y compris les îles de l'archipel des Dalhak.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – à *P. falciparum* (65 %) et à *P. vivax* (35 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2200 m. Il n'y a aucun risque à Asmara. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ESPAGNE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ESTONIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉTHIOPIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces d'Afar et de Somali.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – à *P. falciparum* (60 % environ) et à *P. vivax* (40 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Il n'y a aucun risque à Addis-Abeba.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

FALKLANDS (MALVINAS), ÎLES

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister dans les zones de forte immigration en provenance des pays du sud de la Communauté des États indépendants.

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

FÉROÉ, ÎLES

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

FIDJI

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

FINLANDE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

FRANCE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GABON

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GALÁPAGOS, ÎLES VOIR ÉQUATEUR

GAMBIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

Autres conditions exigées par le pays (2013)

Vaccination antiméningococcique

GÉORGIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de juin à fin octobre dans des foyers situés dans la partie est du pays à la frontière avec l'Azerbaïdjan. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé en 2013.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Une vaccination antipoliomyélitique orale est offerte à la frontière aux voyageurs en provenance de pays ou territoires où il y a un risque de transmission de la poliomyélite qui ne sont pas vaccinés ou ne sont pas en mesure de présenter un certificat de vaccination.

GHANA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GIBRALTAR

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GRÈCE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque très limité (à *P. vivax* uniquement) peut exister de mai à fin octobre dans certaines zones agricoles à haut risque.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones agricoles à haut risque : A

GRENADE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GROENLAND

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GUADELOUPE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GUAM

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GUATEMALA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année au-dessous de 1500 m. Le risque dû à *P. falciparum* est limité à la municipalité de Masagua dans le département d'Escuintla. Le risque de paludisme est le plus élevé dans les départements d'Escuintla (en particulier dans les municipalités de Gomera, Masagua, Santa Lucia Cotzumalguapa et Tiquisate) et d'Alta Verapaz (dans les municipalités de Telemán, Panzós et La Tinta). Il est modéré dans les départements de Suchitepéquez, Retalhuleu et Izabal et faible dans les autres départements (Chiquimula, Zacapa, Baja Verapaz, San Marcos, Peten, Jutiapa, Jalapa, El Progreso, Santa Rosa, Guatemala, Chimaltenango, Huehuetenango, Quiché).

Prévention recommandée par l'OMS : B

GUINÉE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GUINÉE-BISSAU

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GUINÉE ÉQUATORIALE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GUYANA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – à *P. vivax* (36 %), à *P. falciparum* (53 %) et infections mixtes (11 %) – est élevé toute l'année dans l'ensemble de l'arrière-pays. Il est le plus élevé dans les régions 1 et 7 à 9 et très faible dans les régions 3 à 6. Des cas sporadiques de paludisme ont été signalés dans la région côtière densément peuplée. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

GUYANE FRANÇAISE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – à *P. falciparum* (45 %) et à *P. vivax* (55 %) – est élevé toute l'année dans neuf municipalités du territoire jouxtant le Brésil (vallée de l'Oyapock) et le Suriname (vallée du Maroni). Dans les 13 autres municipalités, le risque de transmission est faible ou négligeable. Polypharmacorésistance de *P. falciparum* signalée dans les zones d'immigration en provenance du Brésil.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

HAÏTI

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Aucune souche de *P. falciparum* résistante à la chloroquine n'est signalée.

Prévention recommandée par l'OMS : B ; ou C si la chloroquine ne peut être prise avant le départ

HONDURAS

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Risque de paludisme à *P. vivax* (79 %), à *P. falciparum* (20 %) et infections mixtes (~0,8 %). Le risque de transmission de *P. vivax* est élevé dans les départements de Colón et Gracias a Dios, et modéré dans ceux d'Atlántida, El Paraiso, Olancho et Yoro. Le risque de transmission de *P. falciparum* est élevé à Gracias a Dios, et quelques cas sont également signalés à Colón, Olancho et Yoro.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B

HONGRIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

INDE

Fièvre jaune (2014)

Condition exigée à l'entrée : toute personne (à l'exception des enfants de moins de 6 mois) arrivant par voie aérienne ou maritime sans être munie d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est isolée pendant 6 jours au maximum : i) si elle a quitté une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 6 jours avant son arrivée ; ou ii) si elle est passée en transit dans une telle zone (sauf, sous réserve de l'accord du médecin de l'aéroport, les passagers et membres de l'équipage qui, pendant toute la durée de leur transit dans un aéroport situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sont demeurés dans les bâtiments de l'aéroport) ; ou iii) si elle arrive sur un navire ayant quitté ou touché un port situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 30 jours avant son arrivée en Inde, sauf si ce navire a été désinsectisé conformément à la procédure établie par l'OMS ; ou iv) si elle arrive dans un avion qui, s'étant trouvé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, n'a pas été désinsectisé conformément à la Réglementation de l'Inde pour la Navigation aérienne (Santé publique) de 1954, ou aux recommandations de l'OMS.

Les pays et zones considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune sont, en Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Togo et, dans les Amériques : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité (Trinité seulement) et Venezuela (République bolivarienne du).

Note : Lorsqu'un cas de fièvre jaune est signalé dans un pays autre que ceux mentionnés ci-dessus, ce pays est considéré par le Gouvernement de l'Inde comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune et il est ajouté à cette liste.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2014)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, avec au total 40 % à 50 % des cas dus à *P. falciparum*, les autres étant dus à *P. vivax*. Il n'y a aucune transmission dans certaines parties des États de Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, et Sikkim. Le risque de paludisme à falciparum est relativement plus grand dans les États du nord-est, sur les îles d'Andaman et de Nicobar, dans les États de Chhattisgarh, du Gujarat, du Jharkhand, du Karnataka (à l'exception de la ville de Bangalore), du Madhya Pradesh, du Maharashtra (à l'exception des villes de Mumbai, Nagpur, Nasik et Pune), de l'Orissa et du Bengale-Occidental (à l'exception de la ville de Calcutta).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2014)

Vaccination antipoliomyélitique par voie orale au moins 4 semaines avant le départ pour les voyageurs résidant dans des pays où la poliomyélite est endémique (Afghanistan, Nigéria, Pakistan) et dans des pays où le poliovirus circule après y avoir été importé (Éthiopie, Kenya, République arabe syrienne, Somalie).

INDONÉSIE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans la plupart des zones des cinq provinces orientales des Moluques, des Moluques du nord, du Nusa Tenggara oriental, de la Papouasie et de la Papouasie occidentale. Dans les autres parties du pays, il y a un risque de paludisme dans certains districts, sauf dans la municipalité de Jakarta, les villes et zones urbaines et les principales stations touristiques. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province du Kalimantan.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Il existe un risque de paludisme à *P. vivax* et un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* de mars à fin novembre dans les zones rurales des provinces de l'Hormozgan et du Kerman (zone tropicale) et dans la partie méridionale du Sistan-et-Balouchistan.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Certification internationale qu'une dose du vaccin antipoliomyélitique a été administrée entre 4 semaines et 12 mois avant de quitter des pays d'endémie ou touchés par l'infection.

IRAQ

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance ou à destination de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin novembre dans des régions du nord au-dessous de 1500 m (provinces de Duhok, Erbil et Sulaimaniya). Aucun cas autochtone signalé depuis 2009.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Vaccination antipoliomyélitique pour tous les voyageurs en provenance de zones d'endémie de la poliomyélite et les voyageurs quittant l'Iraq à destination de pays d'endémie de la poliomyélite.

IRLANDE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ISLANDE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ISRAËL

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ITALIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

JAMAÏQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

JAPON

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

JORDANIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

La preuve qu'une dose de vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) a été administrée au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ est exigée des voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite (Afghanistan, Pakistan) pour faire une demande de visa d'entrée.

KAZAKHSTAN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

KENYA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toute la province nord-orientale ; les États de Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la province de la Côte ; et les villes de Nairobi et Mombasa.

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il y a normalement peu de risques dans la ville de Nairobi et sur les hauts plateaux (au-dessus de 2500 m) des provinces suivantes : Centrale, Nyanza, Occidentale, Orientale et vallée du Rift.

Prévention recommandée par l'OMS : C

KIRGHIZISTAN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certaines parties méridionales et occidentales du pays, principalement aux frontières de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan (régions de Batken, Jalal-Abad et Osh) et à la périphérie de Bishkek. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé entre 2011 et 2013.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

KIRIBATI

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

KOWEÏT

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LESOTHO

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LETTONIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LIBAN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance ou à destination de pays touchés, conformément aux recommandations de l'OMS.

LIBÉRIA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

LIBYE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2015)

Vaccination antiméningococcique. Pour les résidents en provenance d'Afghanistan et du Pakistan, vaccination antipoliomyélitique au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ.

LIECHTENSTEIN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LITUANIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Vaccination antipoliomyélitique orale pour les voyageurs en provenance de pays où la poliomyélite est encore signalée.

LUXEMBOURG

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MADAGASCAR

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, les zones côtières étant les plus exposées.

Prévention recommandée par l'OMS : C

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Preuve de vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs qui restent plus de 28 jours dans le pays.

MADÈRE, ÎLES voir PORTUGAL

MALAISIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme n'existe que dans des foyers limités au fond de l'arrière-pays dans les États du Sabah et du Sarawak et dans les zones centrales de la Malaisie péninsulaire. Les zones urbaines, suburbaines et côtières sont exemptes de paludisme. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

MALAWI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MALDIVES

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Preuve de vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs à destination ou en provenance de pays d'où le poliovirus est exporté ainsi que pour les pèlerins accomplissant le Hadj et l'Umrah.

MALI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MALTE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les enfants âgés de moins de 9 mois en provenance de zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune peuvent être isolés ou placés sous surveillance si cela se justifie du point de vue épidémiologique.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MARIANNES DU NORD, ÎLES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MAROC

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Un certificat international de vaccination attestant l'administration d'une dose de vaccin antipoliomyélitique au cours d'une période de 12 mois à 4 semaines avant le départ est exigé pour tous les voyageurs en provenance de pays touchés par la poliomyélite.

MARSHALL, ÎLES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MARTINIQUE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MAURICE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MAURITANIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, à l'exception des régions septentrionales (Dakhlet-Nouadhibou et Tiris-Zemour). À Adrar et Inchiri, il y a un risque de paludisme pendant la saison des pluies (de juillet à fin octobre).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

MAYOTTE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MEXIQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe par intermittence tout au long de l'année dans certaines zones rurales peu visitées par les touristes. Le risque est faible dans certaines localités de l'État du Chiapas (Costa). Les localités à très faible risque sont situées dans les États de Chihuahua, Durango, Nayarit, Quintana Roo et Sinaloa.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque modéré : A

MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONACO

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONGOLIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONTÉNÉGRO

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONTSERRAT

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MOZAMBIQUE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception du Soudan du Sud, mais avec, en outre, la République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie en Afrique ; et à l'exception de l'Argentine, de la Guyane française et du Paraguay en Amérique du Sud) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec les mêmes exceptions et ajouts).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MYANMAR

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les ressortissants et résidents du Myanmar quittant ce pays pour une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune doivent détenir un certificat de vaccination.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées ainsi que dans certaines zones côtières de l'État de Rakhine. Il n'y a aucune transmission dans les villes et les centres urbains. Les plaines situées au centre du pays et la zone aride sont généralement exemptes de paludisme, mais quelques poches de transmission subsistent encore. Résistance à la méfloquine signalée dans l'État de Kayin et dans la partie orientale de l'État de Shan. Émergence d'une résistance à l'artémisinine suspectée dans le sud-est du pays. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C ; dans le sud-est du Myanmar : D

NAMIBIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme à *falciparum* existe de novembre à fin juin dans les régions suivantes : Ohangwena, Omaheke, Omusati, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa. Le risque est présent toute l'année le long du fleuve Kunene dans la région de Kunene, du fleuve Zambèze dans la région de Zambezi et du fleuve Okavango dans les régions de Kavango (est et ouest).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

NAURU

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NÉPAL

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année dans les zones rurales des 20 districts du Teraï situés le long de la frontière avec l'Inde, avec des flambées occasionnelles de paludisme à *falciparum* de juillet à fin octobre. La transmission saisonnière de *P. vivax* a lieu dans 45 districts de l'intérieur du Teraï et de la zone de collines.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2015)

Vaccination antipoliomyélitique

NICARAGUA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque faible de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (82 %) – existe toute l'année dans un certain nombre de municipalités, principalement dans la région autonome d'Atlántico Norte, une transmission sporadique étant également signalée à Boaca, Chinandega, Jinoteca, León et Matagalpa. Des cas sont signalés dans d'autres municipalités des départements du centre et de l'ouest, mais le risque y est considéré comme très faible ou négligeable.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B

NIGER

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an et recommandé aux voyageurs quittant le Niger.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

NIGÉRIA

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

NIOUÉ

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NORFOLK, ÎLE voir AUSTRALIE

NORVÈGE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NOUVELLE-CALÉDONIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Note. En cas d'épidémie menaçant le territoire, un certificat de vaccination spécifique pourra être exigé.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NOUVELLE-ZÉLANDE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

OMAN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

La transmission sporadique de *P. falciparum* et de *P. vivax* est possible suite à l'importation internationale du parasite. En 2010, des flambées locales de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* ont été signalées dans le gouvernorat Nord d'Ash Sharqiyah. Des cas d'acquisition locale ont également été signalés en 2011 et 2012.

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays d'où la poliomyélite est exportée.

OUGANDA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

OUZBÉKISTAN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certains villages du sud et de l'est du pays à la frontière avec l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé entre 2011 et 2013.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

PAKISTAN

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – à *P. vivax* et à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, surtout dans les zones rurales, de juillet à fin décembre.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Administration des vaccins antipoliomyélitiques oraux (VPO) obligatoires à tous les voyageurs internationaux au départ et aux visiteurs effectuant un séjour de longue durée (de plus de 4 semaines), indifféremment de l'âge, et certificat international de vaccination en tant que preuve de vaccination.

PALAOS

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PANAMA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones continentales situées à l'est de la zone du canal de Panama (l'ensemble des comarques d'Emberá et de Kuna Yala, la province de Darién et certaines zones des provinces de Colón et de Panama situées à l'est du canal).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à l'ouest du canal de Panama, à la ville de Panama, au canal lui-même et aux îles Balboa et San Blas.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (>99 %) – existe toute l'année dans les provinces et les comarques situés le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie et le Costa Rica : Bocas del Toro, Chiriquí, Colón, Darién, Kuna Yala, Ngöbe Buglé, Panama et Veraguas. Dans la ville de Panama, dans la zone du canal et dans les autres provinces, le risque de transmission est nul ou négligeable.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B ; dans les zones d'endémie de l'est jouxtant la Colombie : C

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

PARAGUAY

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans le cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à la ville d'Asunción.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – est faible dans certaines municipalités des départements d'Alto Paraná, Canindeyú et Caaguazú. Le dernier cas autochtone a été enregistré en 2011. Dans les autres départements, le risque de transmission est nul ou négligeable.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

PAYS-BAS

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PÉROU

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans des zones situées au-dessous de 2300 m dans les régions suivantes : Amazonas, Cuzco, Huánuco, Junín, Loreto, Madre de Dios, Pasco, Puno, San Martín et Ucayali ; et dans les zones désignées des régions suivantes : extrême nord-est d'Ancash, extrême nord d'Apurímac, nord et nord-est d'Ayacucho, nord et est de Cajamarca, extrême nord de Huancavelica, est de La Libertad, et est de Piura.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes à l'ouest des Andes : les régions de Lambayeque et Tumbes et les zones désignées (dans l'ouest de Piura et le sud, l'ouest et le centre de Cajamarca).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toutes les zones situées à plus de 2300 m d'altitude, les zones situées à l'ouest des Andes qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, la ville de Cuzco et la capitale Lima, Machu Picchu et le sentier des Incas.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – à *P. vivax* (84 %) et à *P. falciparum* (16 %) – existe toute l'année dans les zones rurales des vallées interandines situées au-dessous de 2300 m et dans les régions de la jungle amazonienne de haute et basse altitude. Les 45 districts les plus exposés où sont concentrés le plus grand nombre de cas se trouvent dans les régions d'Amazonas, de Junín, de San Martín et principalement du Loreto. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des cas à *P. falciparum* sont enregistrés dans le Loreto, région située en Amazonie qui abrite 14 des districts du pays où le risque est le plus grand. La résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine (Fansidar) est signalée au Pérou depuis 2000.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risques : B dans les zones à *P. vivax* ; C dans le département du Loreto.

PHILIPPINES

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones situées à moins de 600 m d'altitude, sauf dans les 22 provinces d'Aklan, Albay, Benguet, Biliran, Bohol, Camiguin, Capiz, Catanduanes, Cavite, Cebu, Guimaras, Iloilo, Leyte nord, Leyte sud, Marinduque, Masbate, Samar est, Samar nord, Samar ouest, Siquijor, Sorsogon, Surigao del Norte, et à Manille. On estime qu'il n'y a aucun risque dans les zones urbaines et les plaines. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province de Palawan.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

PITCAIRN, ÎLE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

POLOGNE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PORTO RICO

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PORTUGAL

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

QATAR

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Certificat international de vaccination antipoliomyélitique, conformément au Règlement sanitaire international (RSI, annexe 6), pour tous les voyageurs en provenance de pays d'où le poliovirus est exporté.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin octobre dans des foyers situés le long de la frontière septentrionale, en particulier dans les zones rurales du gouvernorat d'El Hasaka (aucun cas autochtone signalé depuis 2005, mais le système de notification est perturbé depuis 2010).

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2015)

Vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Pakistan et les voyageurs se rendant de la République arabe syrienne dans d'autres pays.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe surtout dans les zones septentrionales des provinces de Gangwon-do et de Gyeonggi-do et à Incheon (vers la zone démilitarisée).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Vientiane.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année, en particulier dans les provinces occidentales de Dajabón, Elias Pina et San Juan. En 2015, la transmission s'est intensifiée dans le District national et dans les provinces de Santo Domingo et La Altagracia, surtout dans le district de Bávaro. Le risque dans les autres régions est faible à négligeable. Il n'y a aucune preuve de résistance de *P. falciparum* à un antipaludique quelconque.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe dans certaines régions méridionales.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant en République-Unie de Tanzanie.

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

RÉUNION

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ROUMANIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ROYAUME-UNI (AVEC LES ÎLES ANGLO-NORMANDES ET L'ÎLE DE MAN)

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

RWANDA

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant au Rwanda.

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SAINT-BARTHELEMY

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINTE-HÉLÈNE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINTE-LUCIE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Vaccination antipoliomyélitique orale pour les voyageurs en provenance de pays où l'OMS considère que la poliomyélite est endémique.

SAINT-MARIN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-MARTIN (FRANCE)

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-MARTIN (PAYS-BAS)

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SALOMON, ÎLES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, sauf dans quelques îlots périphériques de l'est et du sud. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

SAMOA

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAMOA AMÉRICAINES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant à Sao Tomé-et-Principe.

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SÉNÉGAL

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2016)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays ; le risque est moindre de janvier à fin juin dans les régions du centre-ouest.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SERBIE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SEYCHELLES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2015)

Vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays où il y a des flambées de poliomyélite.

SIERRA LEONE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SINGAPOUR

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an qui, au cours des 6 jours précédents, ont séjourné dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou sont restés en transit plus de 12 heures dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque de *P. knowlesi* : A

SLOVAQUIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SLOVÉNIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SOMALIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les régions suivantes : Bakool, Banaadir, Bas-Juba, Bas-Shabelle, Bay, Gado, Galgadud, Hiran, Moyen-Juba et Moyen-Shabelle.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est relativement faible et saisonnier dans le nord et plus important dans le centre et le sud du pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SOUDAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Un certificat peut être exigé des voyageurs quittant le Soudan.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara et à la ville de Khartoum.

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est faible et saisonnier dans le nord et plus important dans le centre et le sud du pays. Il est très limité sur la côte de la mer Rouge.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SOUDAN DU SUD

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SRI LANKA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Certificat de vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite et de pays où la poliomyélite est présente.

SUÈDE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SUISSE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SURINAME

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de tous les pays

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – à *P. falciparum* (40 %), à *P. vivax* (58 %) et infections mixtes (2 %) – a continué à diminuer ces dernières années. La région côtière est exempte de paludisme depuis 1968. Le risque est faible toute l'année dans l'intérieur du pays, au-delà de la région côtière de savane et il atteint un maximum surtout le long de la frontière orientale et dans les régions d'extraction de l'or. Dans la ville de Paramaribo et dans les sept autres districts côtiers, le risque de transmission est faible ou négligeable. On signale une baisse de la sensibilité à la quinine.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

SWAZILAND

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tous les velds de basse altitude (essentiellement Big Bend, Mhlume, Simunye et Tshaneni). Il atteint un maximum entre novembre et fin mai.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

TADJIKISTAN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre, en particulier dans les zones méridionales (région de Khatlon) et dans quelques zones centrales (Douchanbé), occidentales (Gorno-Badakhshan, région autonome) et septentrionales (région de Leninabad).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à *P. vivax* uniquement : B ; dans les zones à risque du sud, proches de la frontière avec l'Afghanistan : C

TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE voir RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

TCHAD

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

TERRITOIRES BRITANNIQUES DE L'OCÉAN INDIEN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

THAÏLANDE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones rurales, particulièrement en forêt et en montagne, surtout à proximité des frontières internationales, y compris dans les provinces les plus méridionales. Il n'y a pas de risque dans les villes (comme Bangkok, Chiang Mai et Pattaya), dans les centres urbains, sur l'île de Samui et dans les principales stations touristiques de l'île de Phuket. Il y a toutefois un risque dans d'autres zones et îles. Résistance de *P. falciparum* à la méfloquine et à la quinine signalée dans les zones bordant le Cambodge et le Myanmar. Résistance à l'artémisinine signalée près de la frontière avec le Myanmar. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A ; dans les zones proches des frontières avec le Cambodge et le Myanmar : D

TIMOR-LESTE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

TOGO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

TOKÉLAOU

Mêmes conditions que pour la Nouvelle-Zélande.

TONGA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans des zones densément boisées de l'île de la Trinité.

La vaccination n'est pas recommandée pour les passagers de navires de croisière et les passagers aériens en transit, ni pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à l'île de Tobago.

TRISTAN DA CUNHA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TUNISIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TURQUES-ET-CAÏQUES, ÎLES

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TURQUIE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

La transmission locale du paludisme a été interrompue. Il n'y a aucun risque de paludisme dans le pays. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé en 2015.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : aucune

TURKMÉNISTAN

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TUVALU

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

UKRAINE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

URUGUAY

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

VANUATU

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque faible à modéré de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Il persiste un risque de paludisme à falciparum.

Prévention recommandée par l'OMS : C

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance du Brésil et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : l'ensemble des États d'Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas et Yaracuy, et le District fédéral.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toutes les zones situées à plus de 2300 m d'altitude dans les États de Merida, Tachira et Trujillo ; les États de Falcon et Lara ; l'île de Margarita ; et les villes de Caracas et Valencia.

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (75 %) et à *P. falciparum* (25 %) – est modéré à élevé toute l'année dans certaines zones rurales des États d'Amazonas, Bolívar et Delta Amacuro. Le risque est faible dans les États d'Anzoátegui, Apure, Monagas et Zulia. Le risque de paludisme à falciparum se limite essentiellement à des municipalités situées dans des zones de jungle des États d'Amazonas (Alto Orinoco, Atabapo, Atures, Autana, Manapiare), de Bolívar (Angostura, Cedeño, El Callao, Gran Sabana, Heres, Piar, Rocio, Sifontes) et de Sucre (Benítez, Bermúdez, Cajigal y Arismendi).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à *P. vivax* : B ; dans les zones à *P. falciparum* : C

VIET NAM

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe dans tout le pays, sauf les centres urbains, le delta du fleuve Rouge, le delta du Mékong et les plaines côtières du centre du pays. Les zones à haut risque sont les hauts plateaux au-dessous de 1500 m au sud du 18° degré de latitude N, et notamment les quatre provinces principales de ces hauts plateaux, Dak Lak, Dak Nong, Gia Lai et Kon Tum, ainsi que la province de Binh Phuoc et les parties occidentales des provinces côtières de Khanh Hoa, Ninh Thuan, Quang Nam et Quang Tri. Résistance à la méfloquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

VIERGES, ÎLES AMÉRICAINES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

VIERGES, ÎLES BRITANNIQUES

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

WAKE, ÎLE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

WALLIS-ET-FUTUNA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

YÉMEN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, mais surtout de septembre à fin février, dans tout le pays et au-dessous de 2000 m. Il n'y a aucun risque dans la ville de Sanaa. Le risque de paludisme est très limité sur l'île de Socotra.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C ; sur l'île de Socotra : A

ZAMBIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les zones suivantes : ensemble des provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

ZIMBABWE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à fin juin dans les zones au-dessous de 1200 m et toute l'année dans la vallée du Zambèze. À Bulawayo et Harare, le risque est négligeable.

Prévention recommandée par l'OMS : C